



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération n°2025-38 : Décision modificative n°1 au budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 13 décembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	11	14
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Dominique DUMAS donne pouvoir à Mme SHATER		
Absents :	Fabrice NOURY, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Vincent PAIN		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération 2025_07 du conseil municipal du 13 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du lundi 17 novembre 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à certains ajustements budgétaires, en recettes et en dépenses,

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 de la Commune de Vauhallan, détaillé ci-dessous :

Section de fonctionnement

RECETTES

6419	Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel	+ 63 000,00€
70323	Redevance d'occupation du domaine public	+ 3 000,00€
70632	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	+ 15 000,00€
73111	Impôts directs locaux	- 11 000,00€
73212	Dotation de solidarité communautaire DSC	+ 7 000,00€
74111	Dotation forfaitaire des communes (DGF)	- 17 000,00€
742	Dotations aux élus locaux	+ 293,00€
74748	Participations Autres communes	+ 3 500,00€
747888	Autres	+ 35 000,00€
748312	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP	- 15 500,00€
75888	Autres produits divers de gestion courante	+ 6 500,00€
76232	Remboursement intérêts emprunts transférés par le GFP de rattachement	+ 251,00€
773	Mandats annulés (sur exercices Antérieurs)	+ 15 000,00€
TOTAL		+ 105 044,00€

DEPENSES

023	Virement à la section d'investissement	+ 81 044,00€
60612	Énergie – électricité	- 20 000,00€
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	+ 35 000,00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 5 000,00€
6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 10 000,00€
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	- 6 000,00€
TOTAL		+ 105 044,00€

Section d'investissement

DEPENSES

202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	+ 9 000,00€
20422	Bâtiments et installations (Subventions aux personnes de droit privé - Immobilisations incorporelles)	+ 50 000,00€
2046	Attributions de compensation d'investissement	+ 17 299,00€
2113	Terrains aménagés autres que voirie (Immobilisations corporelles)	+ 150 000,00€
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (Immobilisations corporelles)	+ 56 500,00€
21311	Bâtiments administratifs (immobilisations corporelles)	+ 31 600,00€
21312	Bâtiments scolaires (Immobilisations corporelles)	+ 16 000,00€
21321	Constructions immeubles de rapport	+ 330 600,00€
21351	Bâtiments publics (Installations générales, agencements, aménagements des constructions - immobilisations corporelles)	+ 83 000,00€
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	+ 10 000,00€
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (Autres immobilisations corporelles)	- 80 000,00€
21828	Autres matériels de transport	+ 58 000,00€
2188	Autres (Autres immobilisations corporelles)	+ 7 100,00€
TOTAL		+ 739 099,00€

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	+ 81 044,00€
024	Produits de cessions d'immobilisations	+ 480 600,00€
10222	FCTVA	+ 27 000,00€
1321	État et établissements nationaux (Subventions actifs non amortissables)	+ 27 036,00€
13251	GFP de rattachement (Subventions actifs non amortissables CPS)	+ 104 517,00€
1641	Emprunts en euros	+ 15 290,00€

276351	GFP de rattachement (Autres créances immobilisées)	+ 3 612,00€
TOTAL		+ 739 099,00€



Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan